



Arrondissement de PERONNE  
Département de la SOMME  
Canton de HAM

## **PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**

### **CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 16 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le mercredi 16 septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, exceptionnellement, à la salle de fêtes de la Ville de Ham, sous la présidence de Monsieur Eric LEGRAND, Maire.

**Etaient présents** : Monsieur Eric LEGRAND, Madame Luciane DELEFORTRIE, Monsieur Francis ORIER, Madame Julie VASSEUR, Monsieur Christophe ZOIS, Madame Claudette LARUE-VELON, Monsieur Philippe RENAULT, Madame Nathalie VERGULDEZOONE, Monsieur Francis HAY, Monsieur Benoît DUBREUCQ, Madame Cécile SCHWEITZER, Monsieur Alain LASKAWIEC, Madame Elodie CHAPUIS-ROUX, Madame Ludivine DACQUET-DESSAINT, Monsieur Bruno SIROT, Madame Martine DOSSIN, Monsieur Guy DESSAINT, Madame Djamila REDOUANI, Monsieur Anthony LAUNAY, Monsieur Bertrand VERMANDER, Madame Julie RIQUIER, Monsieur Antoine BRUCHET et Madame Catherine POINTIN.

**Etaient excusés** : Monsieur Frédéric BLOIS a donné pouvoir à Monsieur Eric LEGRAND, Monsieur Thomas DUCAMPS a donné pouvoir à Madame Nathalie VERGULDEZOONE, Madame Michelle HETUIN a donné pouvoir à Monsieur Philippe RENAULT, Madame Yasemine AKSU a donné pouvoir à Madame Luciane DELEFORTRIE.

Secrétaire de séance : Madame Cécile SCHWEITZER

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.  
Rappel de l'ordre du jour :

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 03 juillet 2020**
- 2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020**
- 3. Mécénat : signature des conventions**
- 4. Financement « Permis citoyen » : signature des conventions**

- 5. Convention relative à l'accueil de loisirs sans hébergement des mercredis et périodes de vacances scolaires jusqu'au 31 décembre 2020 : association de gestion Centre Social Intercommunal de l'Est de la Somme (CSIES)**
- 6. Demande de subvention pour HAM EN FETE : FEADER, Leader Gal**
- 7. Groupement de certificats d'économies d'énergie : Signature d'une convention avec la FDE 80**
- 8. Adoption du rapport 2019 sur le prix et la qualité du service (RPQS) public de l'eau potable**
- 9. Autorisation de passer une convention de servitudes d'ancrage et d'appui de dispositif d'éclairage public (luminaire ou câble) sur façades d'immeubles privés**
- 10. Affaires diverses**

### **1- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 03 Juillet 2020**

Le procès-verbal du 03 Juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

### **2- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 10 Juillet 2020**

Le procès-verbal du 10 Juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

### **3- DÉLIBÉRATION N°74/20200916**

#### **Mécénat : signature des conventions**

Madame Luciane DELEFORTRIE, Adjointe au Maire, expose à l'assemblée que dans le cadre de la loi n° 2003-709 du 1er août 2003 sur le mécénat encadré par l'article 238 bis du Code Général des Impôts et selon l'article 28 de l'instruction fiscale 4C5 04 du 13 juillet 2004, une collectivité territoriale est éligible au mécénat avec droit à avantage fiscal.

Le mécénat se fait sous forme de don : il peut être financier, en nature ou de compétence. Il consiste à apporter un soutien à un bénéficiaire d'intérêt général, comme une collectivité territoriale, sans contrepartie ou avec une contrepartie ne dépassant pas 25% du montant total du don. Il se distingue, ainsi, du parrainage à travers lequel une entreprise peut retirer un bénéfice commercial direct.

L'œuvre doit être d'intérêt général. Cette condition est remplie si l'œuvre revêt un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue ou des connaissances scientifiques françaises.

La Ville de Ham souhaite développer le mécénat en vue de la valorisation et de la promotion de diverses actions.

Le conventionnement est nécessaire pour régir les relations entre la Ville de Ham et les mécènes.

Manifestation concernée par le mécénat :

Concert de l'orchestre de Picardie le vendredi 25 septembre 2020 à Ham

Vu l'avis favorable émis par la commission budget le 10 septembre 2020,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé,  
A l'unanimité, Après en avoir délibéré,  
Approuve les termes de la convention annexée à la présente et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents y afférents avec les mécènes suivants :

Sociétés	EVONIK REXIM	LEFRANC RUBCO	PVI	REYNAERS
Dons numéraires	1 000 €	500 €	250 €	250 €

Intervention de Madame DELEFORTRIE :

« Je précise que nous avons eu beaucoup de mal à organiser ce concert avec le régisseur de l'Orchestre de Picardie en raison du protocole sanitaire, et nous nous réjouissons qu'il ait finalement lieu à l'Abbatiale. L'orchestre viendra avec 30 musiciens, ce qui est un peu moins que d'habitude et nous regrettons de ne pouvoir accueillir que 90 personnes au lieu de 180. L'entrée est libre et le public sera placé dès son entrée dans l'abbatiale par groupe ou par deux. Il n'y aura qu'un seul sens de circulation, les masques seront obligatoires et du gel sera à disposition à l'entrée. Une enveloppe pour dons sera mise à disposition au profit de l'association des amis de l'abbatiale. Le concert commencera à 20h et durera 1h15. Il a été convenu, avec le régisseur, qu'il n'y aura pas d'entracte, toujours en rapport avec le protocole sanitaire, et afin d'éviter les allers et venues de personnes. Il est dommage que nous soyons tributaires de cette situation car l'objectif de ce concert est de réunir une population intergénérationnelle dans les zones rurales et, malheureusement, faute de la situation sanitaire, il ne sera pas atteint... mais, nous avons quand même fait en sorte que tout se passe dans de bonnes conditions ».

Intervention de Monsieur BRUCHET :

« En rapport avec l'organisation, j'ai compris que les musiciens étaient 34 et que la jauge pour l'accueil du public était de 90 personnes : faut-il déduire 34 de 90 ? »

Intervention de Madame DELEFORTRIE :

« Non, 90 est uniquement le public qui peut être accueilli. Il y a d'ailleurs des personnes qui sont déjà sur liste d'attente vu que le nombre est limité, mais nous nous sommes dit, nous élus, que s'il le fallait nous nous placerions sur le côté, afin de laisser des places assises à des personnes du public pour qu'ils bénéficient du concert dans de bonnes conditions ».

Intervention de Monsieur VERMANDER :

« 90 est un nombre qui me semble un peu faible par rapport à la possibilité de l'abbatiale : de quelle manière a-t-il été calculé ? est-ce pour des raisons techniques ? c'est une première question. La deuxième est en fait une éventuelle proposition, et peut-être est-il encore temps de le faire : afin qu'il y ait une aura un peu plus importante sur une manifestation comme celle-là, il est peut-être possible d'imaginer de projeter quelque chose à l'extérieur, le son n'aura pas de problème à passer au-delà de l'abbatiale, sans créer d'attroupement bien sûr, mais ce sont des choses qui se font ailleurs ».

Intervention de Madame DELEFORTRIE :

« Pour la première question : nous avons dû retourner trois fois dans l'abbatiale avec le régisseur afin de déterminer avec précision l'emplacement de l'orchestre qui a besoin de 18 mètres d'ouverture pour respecter le protocole sanitaire. Donc au niveau du chœur, de la nef, cela n'était pas possible. Sous l'orgue, cela n'était pas possible non plus. Il a finalement été décidé de placer l'orchestre au niveau de l'orgue mais en décalé, ce qui le fait nettement avancer et empiéter sur la partie du public. Et il

n'était pas non plus envisageable de placer du public sur les côtés. C'est la raison pour laquelle le nombre a été réduit à 90. Concernant la deuxième question : pourquoi pas envisager quelque chose à l'extérieur, mais il faut qu'on l'étudie et qu'on en discute ».

Intervention de Monsieur VERMANDER :

« Je pense que tout le monde n'a pas forcément lu qu'il fallait réserver et il risque d'y avoir quelques personnes qui vont se présenter ».

Intervention de Madame DELEFORTRIE :

« Il me semble que le message est quand même bien passé, d'autant que toutes les manifestations se font sur inscription, comme les journées du Patrimoine par exemple. Bien sûr, nous ne pourrons pas éviter les quelques personnes qui se présenteront, mais dans l'ensemble et de façon générale au vu de la situation sanitaire, les gens ont quand même bien intégré qu'il fallait s'inscrire pour toute manifestation. Je tiens également à préciser que le programme du concert a changé, étant donné qu'il n'y a pas d'entracte ».

Intervention de Monsieur DUBREUCQ :

« D'un point de vue financier, la venue de l'orchestre coûte 6000€, le Conseil Départemental verse une participation à hauteur de 3000€, quant aux mécénats (désignés dans le tableau ci-dessus), ils participent à hauteur de 2000€. Il y a un reste à charge pour la commune de 1000€ ».

Intervention de Monsieur le Maire :

« Je remercie les entreprises qui ont participé à ce projet et notamment l'entreprise EVONIK qui a été moteur de cet événement ».

Intervention de Monsieur VERMANDER :

« Par rapport aux mécénats, et sans me méprendre dans les termes employés, y a-t-il une « contrepartie » pour les mécènes ? car même s'ils ne participent pas dans ce but, j'imagine qu'ils souhaitent soit être vus, soit un échange ».

Intervention de Monsieur le Maire :

« Attention à ne pas confondre mécénat et partenariat. Avec un partenariat il y a de la publicité ou autre, mais avec le mécénat il n'y en a pas. Cela ne veut pas dire pour autant que le mécène ne sera pas cité, mais il n'y aura ni publicité, ni panneau lors de la manifestation, cela ne serait pas légal ! ».

Intervention de Madame DELEFORTRIE :

« Au niveau de la communication il y a juste les logos des entreprises, et quelques invitations (pas plus de 10 par entreprise), afin de les remercier de leur mécénat ».

Intervention de Monsieur VERMANDER :

« Je vous remercie pour cette précision et ce rappel de différence entre mécénat et partenariat. Je salue votre « retour » par ces quelques invitations aux entreprises qui seront sensibles à cette marque ».

Intervention de Madame DELEFORTRIE :

« Nous avons effectivement noté et apprécié leur engagement à nos côtés pour de telles manifestations et l'envie de participer aux événements culturels de la ville ».

Intervention de Monsieur le Maire :

« Je précise que cela permet aux entreprises de défiscaliser, et effectivement de participer aux événements de la municipalité ».

#### **4- DÉLIBÉRATION N° 75/20200916**

#### **FINANCEMENT PERMIS CITOYEN : SIGNATURE DES CONVENTIONS**

Madame Cécile SCHWEITZER, Adjointe au Maire, expose à l'assemblée que dans le cadre de la lutte contre les inégalités dans le domaine de l'emploi et de l'insertion économique, la collectivité souhaite développer une action d'aide au financement du permis de conduire :

Le projet « permis citoyen ».

Ce projet, à destination des Hamois et Hamoises de plus de 18 ans et plus particulièrement de celles et ceux qui ne disposent pas de ressources personnelles ou familiales suffisantes pour financer leur préparation au permis de conduire, consiste en la prise en charge par la collectivité du coût partiel ou total de la formation pour 6 personnes en contrepartie d'une immersion professionnelle dans le cadre d'un stage au sein de la collectivité durant un mois au plus.

Ce projet permettra également aux bénéficiaires de valoriser cette immersion professionnelle auprès de futurs employeurs.

Madame SCHWEITZER précise :

« Dans le cadre de ce partenariat, il a été demandé aux bénéficiaires de ce permis citoyen de se présenter à peu près toutes les 3 semaines en mairie afin de faire un point sur l'avancée de leurs projets, professionnel et permis de conduire. Il y a là un véritable accompagnement de ces personnes ».

Intervention de Monsieur BRUCHET :

« Dans un premier temps, je vous remercie d'avoir maintenu ce dispositif que nous avons mis en place, et surtout je vous félicite sur le plan de l'accompagnement personnel que nous n'avions pas pensé à faire et qui sera sûrement un plus, cela incitera les bénéficiaires à être plus assidus aux cours de code et de conduite ».

Intervention de Monsieur DUBREUCQ :

« Concernant le financement, il se construit comme suit :

-Financement total du permis pour 5 personnes

Soit 1128€ € x 5 = 5640 € (code + conduite)

Bénéficiaires : Madame Jenny BERTON, Monsieur Julien TOURET, Monsieur Ryan GEORGES, Monsieur Geoffrey BUGNICOURT et Monsieur Johnny ALEXANDRE.

-Financement partiel du permis pour 1 personne

Soit 672€ (conduite)

Bénéficiaire : Monsieur Sullivan VILLAIN

Le coût total pour la ville de Ham s'élève à 6312 € ».

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé, après en avoir délibéré,

Vu l'avis favorable émis par la commission budget en date du 10 septembre 2020,

Approuve à l'unanimité la proposition et décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs au projet de « Permis citoyen » et à procéder à toutes les formalités en résultant.
- que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 au budget.

## **5- DÉLIBÉRATION N° 76/20200916**

### **Convention relative à l'accueil de loisirs sans hébergement des mercredis et périodes de vacances scolaires jusqu'au 31 décembre 2020 : association de gestion Centre Social Intercommunal de l'Est de la Somme (CSIES)**

Intervention de Monsieur RENAULT :

« Il a été proposé de confier à l'association de gestion du Centre Social Intercommunal de l'Est de la Somme (CSIES), l'accueil collectif de mineurs (3/12 ans) des mercredis et des périodes de petites vacances allant du 09 septembre au 31 décembre 2020.

En effet, depuis la dissolution de l'association Ham'anim, le CSIES a repris l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH).

A titre d'information, l'accueil de loisirs qui a fonctionné cet été a été un peu perturbé à cause du protocole sanitaire et des conséquences de la crise épidémique. Il y a eu 58 inscriptions pour cet été dont 27 enfants de Ham, ce qui représente 47 %. Ces données seront à prendre en compte dans notre réflexion au sein du groupe de travail qui a été créé pour suivre, analyser et réagir sur l'accueil de loisirs confié au CSIES ».

Intervention de Monsieur DUBREUCQ :

« Le montant forfaitaire horaire/enfant s'élève à 3€. Le décompte général définitif se calculera en fonction du nombre d'heures réelles par enfant.

Ce qui ramène pour la période des mercredis et vacances, un budget aux alentours de 14 100 € ».

Vu l'avis émis par la commission budget en date 10 septembre 2020,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-Accepte de confier l'accueil collectif de mineurs (3/12 ans) à l'association de gestion du CSIES, du 09 septembre au 31 décembre 2020 comme indiqué ci-dessus.

-Autorise Monsieur le Maire à signer la convention jointe à la présente.

## **6- DÉLIBÉRATION N° 77/20200916**

### **Demande de subvention pour Ham en fête : FEADER, Leader Gal**

Intervention de Monsieur ZOIS :

« HAM EN FETE se tiendra le samedi 26, dimanche 27 septembre et samedi 7 novembre 2020. HAM EN FETE, est une fête organisée par la ville de HAM pour favoriser les échanges entre les habitants du territoire et le tissu associatif. La Ville de Ham souhaite, par ce biais, créer un espace de rencontre et des occasions d'échange et de découverte, encourager la participation et l'engagement des habitants et offrir une programmation culturelle, sportive de qualité, fédératrice et gratuite.

Cet événement est attendu et sera apprécié, ce sera l'occasion de partager un moment festif réunissant les nombreux habitants et associations de la ville voire même au-delà.

En souhaitant favoriser la participation de tous et à tout âge, HAM EN FETE créera des espaces de rencontre et de convivialité. Organisée et animée collectivement, elle s'attache également à valoriser la ville dans ses savoir-faire et savoir-être en mettant en valeur les multiples ressources des participants.

Elle offre ainsi, gratuitement, une programmation culturelle et diverses animations associatives de qualité, afin de rassembler tous les publics dans leur diversité. Riche et variée, elle propose des concerts (artistes reconnus, scène ouverte aux talents locaux et découvertes), des spectacles, des

ateliers ludiques et des animations, en investissant l'esplanade du château et la place du jeu de paume ».

#### Les objectifs :

- Faciliter l'accès à la culture et au sport,
- Organiser des soirées à thématiques culturelles,
- Favoriser la mise en place de spectacles et concerts gratuits,
- Créer un endroit de découvertes et d'initiations à différentes pratiques sportives et de loisirs,
- Créer du lien social,
- Permettre une passerelle vers les partenaires associatifs.

#### Dates/Horaires :

- Samedi 26 et dimanche 27 septembre 2020, samedi 7 novembre,
- Samedi 26 septembre : 14h à 21h30,
- Dimanche 27 septembre : 10h à 21h30,
- Samedi 7 novembre : 13h à 17h

#### Lieu : ville de HAM 80400

- Place du jeu de paume,
- Esplanade du château,
- Maison pour Tous,
- Salle des fêtes.

#### Partenaires :

- Le tissu associatif,
- Philippe GALABRIA,
- Le Leader gal,

#### Intervention de Monsieur DUBREUCQ :

« Dans ce cadre, la Ville de HAM sollicite l'aide financière FEADER via le LEADER GAL. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

FEADER : 8 400 € / Autofinancement : 2 100 € / Total : 10 500 € HT ».

#### Intervention de Monsieur ZOIS :

« Le projet va être porté au PETR à Péronne le 12 octobre prochain ».

#### Intervention de Monsieur VERMANDER :

« C'est une réflexion que je souhaite faire vis-à-vis de l'actualité. Avec ce que nous traversons, les protocoles sanitaires compliqués à respecter toute la semaine que ce soit pour nous adultes, ou nos enfants, il est évident que nous avons tous envie de faire la fête et d'avoir des moments de répit.

Pour autant, j'ai bien remarqué que cette rentrée était chamboulée concernant les diverses manifestations de Ham ou d'ailleurs, et je me demande s'il est bien sérieux de maintenir...

Qu'en pense la Préfecture ? Quelle est leur réflexion à ce sujet ? Nous parlerons encore de cette crise dans 6 ou 8 mois, il faut donc faire preuve de bon sens, et il me semble que le bon sens est d'espacer les manifestations culturelles. Il faut bien sûr coordonner les divers évènements sur tout le territoire, mais ne devrait-on pas espacer d'au moins une quatorzaine toutes ces manifestations ? J'entends bien

que les gens font attention et respectent le protocole sanitaire, j'en prends pour exemple la braderie de Ham qui s'est apparemment bien passée, mais tous ces rassemblements posent question. Je ne souhaite pas donner de leçons à qui que ce soit mais je pense qu'il faut bien y réfléchir ».

Intervention de Monsieur le Maire :

« Evidemment, cette situation fait partie de notre quotidien depuis 6 mois. Les choix sont difficiles et j'aurais préféré que l'Etat nous dise de faire ou de ne pas faire mais que ce soit la même chose pour tout le monde et partout. Malheureusement cela n'est pas le cas et il nous faut décider et mettre en place des protocoles. Pour reprendre l'exemple de la braderie, j'avoue que je craignais le non-respect du protocole sanitaire et nous en avons beaucoup parlé. Nous avons finalement maintenu et j'ai été très agréablement surpris : pas une personne ne s'est présentée sans le port du masque, je remercie les visiteurs pour avoir respecté les règles et je remercie les élus et particulièrement l'engagement de Christophe ZOIS qui a fait en sorte que tout se déroule parfaitement bien. Cet évènement était une sorte de test qui contribuerait aux décisions futures de maintenir ou non les évènements festifs, et nous en avons conclu que nous maintenions, pour l'instant, la suite du programme culturel. Nous serons bien sûr critiqués par certains sur cette décision, surtout si malheureusement il en découlait un problème sanitaire, tout comme nous aurions également été critiqués si nous avions annulé cet évènement. Il n'est pas facile de faire un choix, chaque maire réagit différemment sur sa commune. Nous, nous avons décidé de reprogrammer les manifestations après cette longue période où tout a été annulé, sous réserve du respect du protocole sanitaire. C'est aussi un moyen d'aider les commerçants et de trouver un équilibre entre la relance de l'économie et cette crise que nous traversons.

Il ne s'agit pas de prendre des risques inconsidérés. J'écoute ce que dit l'Etat, et l'Etat dit ok avec mise en place et respect d'un protocole sanitaire. Je suis donc plutôt serein pour les deux week ends à venir avec l'organisation des journées médiévales et de HAM en FETE. Mais nous tiendrons bien évidemment compte de l'évolution de la crise sanitaire et des décisions qui seront prises par l'Etat ».

Intervention de Monsieur VERMANDER :

« Je ne souhaite pas critiquer et je sais qu'il n'est pas facile de prendre des décisions. Je pense juste qu'il serait judicieux de prendre en considération tous les évènements du territoire afin qu'ils ne se chevauchent pas, et que nous puissions avoir un espacement entre chacun d'entre eux, je pense aux villes et villages limitrophes ».

Intervention de Monsieur le Maire :

« Très bien, merci pour cette réflexion. S'il n'y a pas d'autre question, nous passons au vote ».

Vu l'avis émis par la commission budget en date 10 septembre 2020,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver l'opération, de valider le plan de financement et d'autoriser Monsieur Eric LEGRAND en qualité de Maire à signer tous les documents permettant la bonne exécution de cette opération.

## **7- DÉLIBÉRATION N° 78/20200916**

### **SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE GROUPEMENT DE CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE AVEC FDE 80**

Intervention de Monsieur DUBREUCQ :

« En 2005, a été introduit le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie, qui repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux fournisseurs et distributeurs d'énergies (les Obligés).

Ce dispositif n'a de cesse d'évoluer pour permettre la réalisation d'économies d'énergie, notamment dans le secteur du bâtiment.

Pour les collectivités, ce mécanisme s'avère être un levier financier potentiel supplémentaire au service de leurs projets de maîtrise de l'énergie qui peut permettre d'améliorer leur temps de retour sur investissement.

La Fédération Départementale de l'Énergie de la Somme (FDE 80) souhaite faciliter l'accès à ce dispositif pour les collectivités locales en leur proposant un accompagnement global allant des conseils sur les travaux envisagés, au calcul des primes à récupérer, jusqu'au montage du dossier des demandes de CEE.

Dans ce cadre, la ville de Ham et la FDE 80 souhaitent répartir entre elles, pour la période 2018-2021, les Certificats d'Économie d'Énergie demandés pour les travaux éligibles effectués par la commune (remplacement de chaudière, de menuiseries extérieures ...).

La clé de répartition proposée est la suivante :

Tarif de cession (X) des certificats d'économie d'énergie (en €/MWh Cumac)	Collectivité	FDE
$X \leq 2,10$	2,10	0
$2,10 < X \leq 3,40$	2,10	$X - 2,10$
$X > 3,40$	$X - 1,30$	1,30

Si le cumul des Certificats d'Économies d'Énergie repris dans les conventions établies sur la période 2018/2021, dépasse 1500MWh Cumac, le produit financier de la cession des certificats au-delà de 1500MWh sera intégralement versé à la collectivité ».

Vu l'avis favorable de la commission budget en date du 10 septembre 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accepter les termes de la convention pour la valorisation des CEE sur la période 2018-2021, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de Certificats d'Économies d'Énergie et à transmettre les éléments nécessaires au montage de chaque dossier de demandes de CEE.

## **8- DÉLIBÉRATION N° 79/20200916**

### **ADOPTION DU RAPPORT 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE (RPQS) PUBLIC DE L'EAU POTABLE**

Intervention de Monsieur SIROT :

« Je rappelle tout d'abord que notre contrat de délégation en service d'eau potable a une durée de 12 ans (du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2027).

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Il a été adressé à chaque membre du conseil municipal.

Les chiffres montrent que l'on a produit en 2019, 361 000 m<sup>3</sup> d'eau, et facturé 225 000 m<sup>3</sup>, ce qui nous donne un rendement de 69,3 %. Premier commentaire : ce rendement est particulièrement faible et inférieur à l'objectif que s'était fixé notre prestataire (aux alentours de 80 %).

Dans les explications, il nous est dit que pour maintenir un réseau d'eau potable en état, il faudrait investir environ 1 % de la valeur du réseau tous les ans. Or, il n'y a pas eu d'investissement dans ce domaine depuis un certain nombre d'années, d'où le résultat de 69,3 %.

Notre prestataire s'engage à intervenir sur notre réseau, en priorité sur les fuites. Il va donc y avoir un investissement de 6 comptages répartis sur la commune pour sectoriser et repérer les fuites.

Pour l'explication des chiffres clés : on note une « non-conformité » sur l'eau, qui n'est absolument pas liée aux normes en vigueur pour la consommation, mais uniquement sur le débit insuffisant d'une bouche à incendie à la gare de Ham.

On voit également une augmentation du volume facturé (7,1 %), malgré une petite baisse du nombre de clients.

Par ailleurs, il y a eu diverses interventions sur le réseau en 2019, dont deux très importantes pour de grosses fuites.

Pour finir, le compte annuel du résultat d'exploitation 2018 montre un résultat de 377 339 € de produits, 410 180 € de charges, pour un résultat négatif de 32 841 € ».

Intervention de Monsieur le Maire :

« Il est rare qu'un prestataire de service nous annonce un bénéfice....

En complément, pour ceux qui ne connaissent pas l'installation, on alimente en eau plusieurs communes de l'agglomération : Pithon, Sancourt, Sommette-Eaucourt, et Eppeville en dépannage.

Comme le disait Mr SIROT, il va falloir investir sur notre réseau pour maintenir l'entretien et augmenter le rendement (pour information le rendement est de 69 % alors qu'il était de 85 % en 2015. S'il devait descendre à 67 %, nous ne serions plus en conformité). Cette baisse est due aux fuites mais également aux bouches à incendie où l'eau y est souvent pompée par des entreprises ou autres qui interviennent sur le secteur. Nous tiendrons compte des suggestions qui sont faites par notre prestataire lorsqu'il rend son rapport annuel.

Il faut donc s'attacher à un entretien régulièrement ».

Intervention de Monsieur BRUCHET :

« Puisque l'on parle de notre mandature (2015 à aujourd'hui), j'ai beau essayer de me remémorer les suggestions d'investissements de notre prestataire, je n'ai pas de souvenirs... mais je trouve effectivement que le rendement est très bas par rapport à ce que l'on a pu voir les années précédentes. Je vais ressortir les rapports et voir la raison pour laquelle nous n'aurions pas budgétisé d'investissements.

J'en profite pour faire la liaison sur la décarbonatation que nous avons budgétisée, et il me paraît bizarre que nous ayons prévu cet investissement sans se soucier du bon rendement pour l'eau. J'en viens donc à la question que je souhaitais poser : où en est-on de ce projet de décarbonatation, je sais qu'il a pris du retard à cause de la COVID 19, mais a-t-il redémarré aujourd'hui ? »

Intervention de Monsieur le Maire :

« Nous en parlerons rapidement aujourd'hui et plus en détail dans les semaines à venir. Nous avons des contacts et tenons des réunions de travail autour de ce projet. Nous trouvons effectivement que c'est une bonne chose de vouloir réduire ou supprimer le calcaire, cependant nous souhaitons connaître les différents procédés pour y parvenir. Tout comme vous, nous allons aller visiter une installation de ce type afin de nous rendre compte. Actuellement nous avons des avis qui divergent quant aux travaux d'installation qui sont initialement prévus près du captage en limite de commune avec Pithon et où le terrain est humide. Les techniciens ne sont pas d'accord sur le système de fondations. Nous sommes dans l'attente d'avis des experts qui pourraient nous conseiller un système avec des pieux, d'où une plus-value du coût des travaux.

Par ailleurs, le coût d'investissement pour cette installation entraînera forcément un coût de fonctionnement pour l'entretien de celle-ci. Nous avons fait estimer cet enjeu financier et l'avenant est très

important, peut-être même trop important pour être réalisé en l'état : un nouvel appel d'offre pourrait alors être relancé... Quoi qu'il en soit, cet enjeu financier mérite réflexion non seulement des élus mais également l'avis de nos administrés car ce projet aura indéniablement un impact financier (augmentation du prix de l'eau à minima de 25 à 30 %). Je ne suis pas en train de dire qu'il ne faut pas le faire mais je tiens à être complètement transparent vis-à-vis de nos administrés quant à la communication sur ce projet : atouts, contraintes, coûts. Dès que nous aurons toutes les données techniques et financières pour répondre à ce projet, nous serons en mesure de prendre une décision sur sa faisabilité ou non. Je précise par ailleurs, qu'une chose n'avait pas été pensée, ce sont les « rejets » dus à cette installation qu'il faudra prévoir et surtout coordonner avec la Communauté de Communes compétente sur le réseau d'assainissement ».

Intervention de Monsieur BRUCHET :

« Cette question de « rejets » avait bien été abordée et je précise d'ailleurs que ce ne sont pas des rejets polluants. Monsieur LABILLE avait même posé la question de savoir si nous pouvions les utiliser comme désherbant mais la réponse était négative ».

Intervention de Monsieur VERMANDER :

« Je pense que ce projet est un très beau projet qui mérite de voir le jour et j'insiste sur le fait que ce ne sont pas des déchets toxiques, il ne faut pas affoler le public. Je reviens sur l'eau potable et sur les travaux qu'il y a eu rue Salvador Allende, Monsieur le Maire doit être au courant : n'y a-t-il pas eu une partie du réseau refaite ? le remplacement des canalisations en plomb ».

Intervention de Monsieur le Maire :

« Non, pas à ma connaissance. Nous parlons bien du réseau d'eau potable pour lequel le plomb a été retiré depuis maintenant des années. S'il en reste, je pense que c'est uniquement chez les particuliers. Concernant le réseau d'assainissement, là c'est du ressort de la Communauté de Communes. Et j'en profite pour préciser que lorsque je parle de mandature précédente, ça n'est pas une « attaque » ou une critique visée, c'est simplement que les rapports portent sur les années antérieures et nous devons les observer ».

Intervention de Monsieur VERMANDER :

« Le prestataire a-t-il déterminé un secteur en particulier sur lequel il pouvait y avoir des fuites ? ».

Intervention de Monsieur le Maire :

« Oui, c'est ce que vous expliquait Monsieur SIROT, le prestataire va sectoriser la commune pour y implanter 6 comptages de façon à repérer les fuites plus aisément ».

En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L.213-2 du code de l'environnement (le SISPEA).

Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2019 ; de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) ; et de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

## **9- DÉLIBÉRATION N° 80/20200916**

### **AUTORISATION DE PASSER UNE CONVENTION DE SERVITUDES D'ANCRAGE ET D'APPUI DE DISPOSITIF D'ÉCLAIRAGE PUBLIC (LUMINAIRE OU CÂBLE) SUR FAÇADES D'IMMEUBLES PRIVÉS**

Intervention de Monsieur SIROT :

« La société ENEDIS a entrepris des travaux de renforcement des réseaux électriques début 2019 consistant au remplacement d'une partie des fils en cuivre à nu.

Des poteaux en béton doivent être supprimés suite à l'enfouissement ou à l'effacement des nouveaux câbles. Or, certains poteaux supportent des dispositifs d'éclairage public qui ne seront plus alimentés en cas d'enfouissement des câbles.

Aussi est-il nécessaire d'envisager la mise en œuvre du passage et de l'ancrage d'équipements servant à l'éclairage public sur des façades d'immeubles.

Un certain nombre des immeubles susceptibles d'accueillir lesdits équipements appartenant à des propriétaires privés, il convient d'obtenir préalablement à toute intervention l'accord desdits propriétaires et de définir par convention les conditions dans lesquelles s'exercera l'occupation induite ».

Intervention de Monsieur BRUCHET :

« Cette délibération me paraît étrange car nous avons déjà fait ce genre de demande auprès de riverains. Je me souviens très bien que Monsieur LABILLE avait même essuyé le refus d'un administré de poser ce système d'ancrage sur sa façade car c'était le mur de chambre de son enfant et il craignait de mauvaises répercussions. Cette démarche avait été exécutée par le prestataire auprès de tous les riverains concernés et Monsieur LABILLE était retourné voir les quelques réfractaires. C'est pourquoi je m'étonne que l'on reparle de cette convention aujourd'hui, à moins que cela n'était pas pour les mêmes réseaux (PTT ou autres), mais si c'est le cas, il est regrettable que la demande n'ait pas été faite pour tous les réseaux nécessitant de passer sur ces ancrages ».

Intervention de Monsieur le Maire :

« Effectivement il y a plusieurs réseaux concernés et cette démarche est complexe. Nous n'avons d'ailleurs toujours pas eu le retour de l'intégralité des riverains concernés ».

Intervention de Monsieur SIROT :

« Il y a deux solutions : ou le particulier accepte la pose d'ancrage sur sa façade et là c'est la solution la plus agréable, ou il refuse auquel cas il faudra tronçonner la rue en fonction des gens qui acceptent et de ceux qui n'acceptent pas. Il faut donc s'imaginer que certaines façades seront câblées et d'autres seront mises en déport de la façade avec des appliques sur les maisons des propriétaires ayant accepté le câblage. Ces demandes avaient bien été faites par ENEDIS, mais pas pour les autres prestataires alors qu'il y a trois réseaux à consulter ».

Intervention de Monsieur le Maire :

« Peut-être aurait-il fallu confier cette mission à la FDE80 qui aurait tout regroupé ? »

Intervention de Monsieur SIROT :

« Sachant que la fibre optique arrive par le biais de Somme Numérique et qui a elle, pour habitude, de se mettre au point d'ancrage du téléphone, ce qui revient à dire de passer le câble sur les façades alors que ça n'est pas prévu ».

Intervention de Monsieur BRUCHET :

« Puisque l'on évoque la FDE 80, je me souviens très bien que nous nous étions rapprochés de la FDE avec les techniciens d'ENEDIS, je m'étonne donc que nous n'ayons pas eu de retour de la FDE à ce sujet ».

Intervention de Monsieur SIROT :

« Le rôle de la FDE est de nous aider à monter les dossiers pour avoir les subventions. Or, si on a demandé à la FDE de travailler sur ENEDIS, ils n'ont pas tenu compte des autres prestataires. Il aurait été judicieux que la FDE travaille sur l'ensemble des réseaux ».

Intervention de Monsieur BRUCHET :

« Rue Notre Dame il y a un câble qui traverse et pose souci. Je me rappelle très bien l'avoir évoqué avec le technicien de la FDE qui devait nous apporter des solutions à ce sujet. Je suis convaincu d'avoir encore les échanges de mails pour ce problème et j'y regarderai ».

Intervention de Monsieur SIROT :

« Quoi qu'il en soit, nous sommes obligés de retravailler le sujet et ces conventions, et nous rencontrons d'ailleurs dès demain matin la FDE et les prestataires de réseaux ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le projet présenté, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les propriétaires des immeubles concernés les conventions de servitudes d'ancrage et d'appui de dispositif d'éclairage public (luminaire ou câble) sur les façades.

## **COMMUNICATION**

Intervention de Monsieur le Maire :

« En termes de communication j'ai à porter à votre connaissance deux décisions que j'ai prises. La première concerne les décisions de préempter ou pas sur les ventes de biens à Ham qui ont été prises depuis un certain nombre de semaines. Sachez que nous avons préempté sur une seule d'entre elles. Il s'agit d'une friche depuis presque 50 ans en bas de la rue de Noyon, au carrefour de la voie qui va vers la médiathèque. Il s'agit juste d'un terrain sans bâti et la municipalité a décidé d'en faire l'acquisition pour environ 23 000 €, donc je vous donne l'information ».

Intervention de Madame RIQUIER :

« Y a-t-il un projet pour cette acquisition ».

Intervention de Monsieur le Maire :

« Oui, bien sûr, il faut toujours motiver le choix de préempter. Pour autant, et bien que l'on parle de cette friche depuis bientôt 50 ans, vous apprenez un jour que c'est vendu et il faut réagir très vite sans même que vous ayez eu le temps de vous demander ce que vous pourriez y faire. Nous avons donc motivé notre choix par l'aménagement de ce coin autour de la médiathèque, avec un cours d'eau qui devrait retrouver sa place et une voie de circulation qui s'affaisse aujourd'hui et qui demande réparation. Il n'en demeure pas moins que nous pourrions réfléchir à un autre projet lorsqu'on aura « remis en ordre » cet endroit où il demeure aujourd'hui des complications quant à la réparation de cette voie ».

Intervention de Monsieur BRUCHET :

« Je tiens à rassurer tout le monde la médiathèque ne va pas s'effondrer ! Par ailleurs, connaissez-vous le projet sur ce terrain de la personne qui souhaitait racheter cette parcelle ».

Intervention de Monsieur le Maire :

« Non nous n'en n'avons pas connaissance. Souhaitez-vous que je vous lise toutes les adresses pour lesquelles il y a eu une DIA ».

Intervention de Madame RIQUIER :

« Une lecture, non. Mais si vous pouvez nous les envoyer par mail ».

Intervention de Monsieur BRUCHET :

« En tout cas je constate qu'il y a quand même beaucoup d'acquéreurs intéressés d'investir ou de venir habiter sur notre commune je m'en réjouis ».

Intervention de Monsieur le Maire :

« L'autre décision est un virement de crédit d'un compte à un autre, pour pouvoir annuler un impayé de loyer de l'Hôtel Le France.

Avant de terminer, je remercie à nouveau toutes les personnes qui ont participé à l'opération binette, et je passe la parole à Monsieur SIROT qui va vous faire part d'une action qui va se faire dans les prochains jours et qui a été décidée par la Commission Cadre de Vie, pour redonner un peu de couleurs à la ville comme on s'y était engagés ».

Intervention de Monsieur SIROT :

« Il s'agit d'une action temporaire dans l'attente de futurs travaux. Nous avons projeté de le faire dans toute la ville mais les coûts étant ce qu'ils sont nous allons dans un premier temps concentrer cette opération en centre-ville.

Grâce à l'ONF, nous avons trouvé des pots de fleurs à un tarif très abordable de 27 € HT. Nous en avons commandé 20 en couleur rouge, afin de faire un essai. Cette semaine mon délégué à la Commission Cadre de Vie et les services techniques se sont rendus aux serres pour commander des fleurs, et la semaine prochaine nous serons livrés de ces pots qui seront installés en centre-ville.

Intervention de Monsieur VERMANDER :

« J'ai fait partie de cette commission et ai donné un avis favorable, toutefois je crois me rappeler d'un problème qu'il y avait eu pour cette même proposition en centre-ville avec les Architectes des bâtiments de France. Peut-être que Madame HAMDANE se souvient de cela ? je pense que ça mérite qu'on y regarde ».

Intervention de Monsieur le Maire :

« Sans avoir fait de demande précise à ce sujet, nous avons passé un long moment avec les Architectes des bâtiments de France cette semaine en ville pour plusieurs dossiers et avons abordé ce projet : nous n'avons pas eu de remarques ou retour négatif de leur part.

Nous ne sommes pas sur quelque chose de définitif, mais plutôt sur un petit budget qui va permettre de redonner un peu de couleur en centre-ville ».

## **QUESTIONS DIVERSES**

Intervention de Monsieur DESSAINT :

« Des administrés m'ont interpellé au sujet de l'Hôtel Le France : qu'en est-il des travaux du France, car on nous avait évoqué des délais de travaux et d'ouverture ».

Intervention de Monsieur le Maire :

« Le France appartient à un propriétaire privé qui nous a confirmé le projet d'ouverture d'un restaurant. Je n'ai pas d'autre information et ne connais pas les délais. Nous savons juste que le projet ne sera, a priori, pas de l'ampleur prévue initialement.

Intervention de Madame RIQUIER :

« Avez-vous eu l'occasion de le visiter dernièrement ? car moi qui l'ai vu en février, une ouverture prochainement me paraît optimiste voire utopiste... »

Intervention de Monsieur le Maire :

« Prochainement ne veut pas dire grand-chose. Nous allons revenir vers lui pour savoir comment il compte avancer pour respecter ses engagements qui étaient un projet à deux ans après l'achat. Pour l'instant nous n'avons pas d'autre information ».

Intervention de Monsieur LASKAWIEC :

« Qu'en est-il de l'espace réservé aux gens du voyage. Car nous avons entendu dire qu'il devait être fermé et il reste deux caravanes. A ce jour, nous nous rendons compte que cet espace se remplit plutôt que de se vider... »

Intervention de Monsieur le Maire :

« C'est un sujet qui fait partie des dossiers que nous devons aborder, et cela sera fait le 5 octobre prochain avec les intéressés.

Pour ceux qui ne connaissent pas le dossier, cette aire d'accueil des gens du voyage est de la compétence de la Communauté de Communes. Elle a été créée il y a une dizaine d'années sur un terrain communal mis à disposition de la Communauté de Communes qui avait donc compétence pour la gestion et l'entretien. A cette époque, chaque commune de plus de 5000 habitants avait l'obligation d'avoir une aire d'accueil pour les gens du voyage.

Sous prétexte que la Ville de Ham est passée en-dessous de 5000 habitants, mais également dû au fait que cette aire est sortie du schéma départemental des aires d'accueil des gens du voyage, l'ancien Président de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme a pris un arrêté de fermeture au 15 juillet dernier, sans concertation avec les nouveaux élus. La Communauté de Communes reste néanmoins compétente pour cette aire et nous devons échanger afin de fixer les conditions de restitution de ce terrain (qui est propriété de la commune et des Voies navigables de France). En effet, il y a des infrastructures sur cet espace et il est important de savoir qui va prendre en charge la démolition et la remise en état du terrain. Nous y travaillerons le 5 octobre ».

Intervention de Monsieur BRUCHET :

« Juste pour préciser que c'est un sujet que nous avons déjà abordé du temps de notre mandature, car ce terrain posait beaucoup de problèmes et de nuisances aux proches administrés, ainsi qu'à la société la REXIM qui a connu plusieurs intrusions dans son usine.

A force de discussion, la préfecture a autorisé la fermeture de cette aire d'accueil, c'est la raison pour laquelle l'ancien Président a pris cet arrêté de fermeture. Certes, le terrain appartient à la Ville de HAM et les infrastructures à la Com de Com, mais ces dernières sont dégradées et reviennent à environ 50000 € par an de restauration, donc la volonté de fermer cette aire est bien justifiée. Pour autant, si

Ham devait repasser au-dessus des 5000 habitants, il faudra alors que nous en discussions tous ensemble car nous aurions l'obligation de réouvrir une aire d'accueil mais où... Personne n'en voudra ».

Intervention de Madame RIQUIER :

« Au-delà du problème de voisinage entre EVONIK REXIM et les gens de l'aire d'accueil, il y a aussi un projet d'agrandissement de cette usine, en partie sur le terrain de cette aire d'accueil, avec une vingtaine d'embauches supplémentaires d'ici la fin de l'année si cela se finalise. Il me semble que la Directrice vous en a fait part ».

Intervention de Monsieur le Maire :

« A l'occasion d'une visite de l'usine, la Directrice nous a effectivement évoqué un projet d'agrandissement. Dans ce cadre, une entrée d'usine pourrait se faire sur ce terrain situé côté du vieux port. Il est donc indispensable que nous en discussions de façon approfondie car s'il s'agit d'une entrée poids-lourds, je ne suis pas certain que la voirie puisse le supporter. Par ailleurs, nous sommes sur le secteur du vieux port. Derrière, il y a le canal que nous aimerions revoir ouvert à la navigation de plaisance, et bordé d'une *vélo-route*. Nous sommes sur une trouée verte qu'il faut, à mon sens, préserver. S'il s'agit d'une entrée pour véhicules légers, pourquoi pas, il faut en discuter avec toutes les personnes concernées. C'est un dossier compliqué qui va nécessiter du temps et de la réflexion avant de prendre une décision.

Y a-t-il d'autres questions ? Je n'avais pas prévu qu'il y en ait autant. Si vous le souhaitez, nous pourrions envisager des conseils municipaux plus réguliers, mensuels, à jour fixe éventuellement qui ne comporteraient qu'un ordre du jour restreint afin de laisser du temps aux échanges. Le but étant que les conseils municipaux ne durent pas deux heures... »

Intervention de Monsieur BRUCHET :

« Pour en avoir discuté avec Monsieur VERMANDER, nous avons souhaité vous communiquer nos questions en amont afin que puissiez en prendre connaissance, et préparer les éléments de réponse dans le but de gagner du temps. Toutefois, Il y a inévitablement des questions de dernière minutes, et j'en ai d'ailleurs deux si vous me permettez de les poser :

La première concerne les masques de la Région Hauts de France et du Département. Lorsque nous les avons reçus, il a été décidé de ne pas les distribuer mais de les mettre à disposition de la population qui souhaite en avoir. Aujourd'hui, tout le monde doit porter son masque et partout. Avez-vous envisagé de faire une distribution de ces masques aux habitants qui ne sont pas venus les retirer ».

Intervention de Monsieur le Maire :

« Non, il n'est pas prévu de refaire une distribution, car déjà beaucoup d'habitants sont venus les retirer et nous tenons une liste à jour de ces retraits. Par ailleurs, nous n'en n'avons pas eu la demande ».

Intervention de Monsieur BRUCHET :

« Ma deuxième question concerne la *Semaine bleue*. J'ai appris que la Ville de Ham ainsi que le CCAS de la Ville de Ham ne souhaitaient pas que leurs logos soient apposés sur tout ce qui sera lié à la Semaine Bleue. Peut-on savoir pourquoi, alors que cet évènement est fait pour informer nos aînés de tous les services qui existent pour eux ».

Intervention de Monsieur le Maire :

« C'est effectivement le cas, et ça fait partie des décisions pas faciles à prendre mais réfléchies et prises en concertation avec les services. Je propose d'ailleurs à Madame LARUE de nous en dire un

peu plus à ce sujet et les raisons qui ont fait que nous prenons cette décision ».

Intervention de Madame LARUE :

« J'ai assisté la semaine dernière à l'UD CCAS (Union départementale des CCAS). J'ai posé la question de savoir si, au vu de la situation sanitaire et de cette crise épidémique, nous devons maintenir cette Semaine Bleue qui vise un public sénior et qui a lieu tous les ans.

La réponse a été claire et catégorique : « vous ne devez pas organiser ou maintenir tout évènement qui concerne ce genre de public très fragilisé et à risque, je vous conseille d'annuler tout ce qui a été entrepris ».

C'est pourquoi j'ai demandé à Monsieur le Maire d'y réfléchir et de statuer ».

Intervention de Monsieur le Maire :

« Vous savez maintenant pourquoi nous avons pris cette décision et c'est à regret mais cela nous semble plus raisonnable ».

Intervention de Monsieur BRUCHET :

« Mais là il ne s'agissait pas de rassembler les séniors, mais d'un document afin de communiquer sur les actions qui réunissent les partenaires de la charte des aînés, et donc de ce que fait la ville de Ham et le CCAS pour les aînés ».

Intervention de Madame LARUE :

« Je ne suis pas tout à fait d'accord avec vos propos. Si la Ville de Ham s'engage comme partenaire (même sur un simple flyer), à inviter les séniors à des actions ou manifestations, et que l'un d'entre eux contracte la maladie de la COVID, la Ville sera immédiatement tenue pour responsable ».

Intervention de Monsieur BRUCHET :

« Vous avez pourtant décidé de maintenir d'autres manifestations et nous en avons d'ailleurs parlé en début de séance... »

Intervention de Madame LARUE :

« Vous avez raison, mais là il s'agit de la Semaine Bleue et donc d'un public particulièrement fragile et vulnérable devant cette maladie. Et même si aujourd'hui on ne parle que d'un flyer, il est bien question d'inviter et d'inciter les personnes âgées à se rendre à de multiples actions et manifestations. Pour cette année et au vu de la situation, la Ville de Ham ne cautionne pas cela et la décision a donc été prise en ce sens ».

Intervention de Monsieur le Maire :

« Tout comme il ne sera pas question du repas des aînés cette année toujours pour les mêmes raisons ».

Intervention de Madame LARUE :

« Je souhaite ajouter et vous informer que je suis revenue de cette réunion avec 2000 masques que nous allons mettre à la disposition des personnes qui sont dans le besoin et qui n'ont pas les moyens de s'en acheter. Si vous rencontrez ce genre de personnes, n'hésitez pas à leur dire de venir me

rencontrer lors de ma permanence le mardi matin et je pourrais leur en remettre ».

Intervention de Monsieur le Maire :

« Merci Madame LARUE pour ces précisions. Je vais donc lever la séance et vous dis à très bientôt pour un prochain conseil municipal.

Merci et bonne soirée à tous ».

**SÉANCE LEVÉE A 20h30**